Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212203285-20260605-2026_06_05-DE

Extrait du registre de délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-SERVAIS, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BILLAUX Béatrice, Maire.

Présents : Béatrice BILLAUX, Christian COAIL, Laëtitia LE LOSTEC, David LE ROUX, Gwenola COÏC, Ugo TEXIER, Marina DOLO, Victoria QUEFFELEC, Candice CHARRITTE, Thomas LE BOURDONNEC, Jérôme CRAS

Absents :
Excusés :

Gwenola COÏC a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-06-05

Signature Couche de roulement avec le Conseil Départemental

Le maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de signer la convention relative à la réalisation de travaux sur mandat pour le compte du département des Côtes d'Armor sur la RD n°28.
La Commune s'engage à réaliser pour le compte du Département les travaux de réalisation de la couche de roulement sur la section de la RD n°28. La couche de roulement ayant été réalisé par le Département en 1992 et compte-tenu de l'état de la chaussée constaté par l'agence technique, le Département a décidé d'accorder à la Commune de Saint-Servais une participation financière maximale de 75 000€ TTC. Cette somme sera payable dès notification de l'ordre de service de commencer les travaux.
Une autre convention du même ordre est présentée pour la création d'un passage piétons, rue Albert HARNAY. Cette convention est conclue pour une durée de 10 ans et est renouvelable par tacite reconduction.

Après délibération, le conseil municipal, après avoir entendu Mme la Maire :

- **Accepte les éléments présentés dans les 2 conventions**
- **Autorise Mme la Maire à signer les conventions et tout document se rapportant à ce dossier.**

Le Maire,
B. BILLAUX